

| | |
|--|--|
| Région : Normandie | Type et durée de l'opération : F. PROG. |
| Département : Eure | Rapporteur : |
| Commune : Gaillon | Expert extérieur : S. Hurard |
| Libellé de l'opération : installations carcérales du château | Chronologie : |
| Responsable scientifique : Jean-Louis Breton (Bén.) | Programme : |

Présentation générale du projet

Lancé en 2016, le programme d'étude sur les installations carcérales des anciens jardins hauts du château de Gaillon constitue un projet original et pluridisciplinaire qui, à travers la collecte et l'exploitation de l'ensemble des documentations disponibles (archivistiques comme archéologiques), entend participer à une lecture renouvelée sur l'évolution du traitement de l'aliénation mentale (aliénés et épileptiques) en France depuis le début du XIX^e siècle. L'étude s'inscrit plus largement dans un projet triennal de recherche intitulé *Patrimoine carcéral normand* dirigé par Yves Marec et Marc Renneville (CNRS).

Le projet, porté par l'Association pour la Renaissance du Château (ARC), s'inscrit dans le cadre d'une mise en valeur du site prévoyant la création d'un circuit d'interprétation. Un groupe de travail créé en 2013 est spécifiquement dédié au passé carcéral et militaire du château. Il est mené par Jean-Louis Breton, ancien professeur en Histoire-géographie. Il bénéficie du concours de Dominique Pitte, caution archéologie et ancien agent du SRA Haute-Normandie.

Le site du château de Gaillon constitue un gisement suffisamment conservé pour suivre l'évolution des conditions de détention entre 1827 et 1940. L'ancien site médiéval fut d'abord maison centrale de détention (1827-1901), période pendant laquelle furent accueillis 50 000 détenus, puis lieu de colonie correctionnelle pour mineurs et lieu de détention des aliénés (1908-1921). À cette fin, les jardins hauts firent l'objet d'importants aménagements notamment matérialisés par un bâtiment d'hydrothérapie, premier du genre. Un quartier industriel (atelier de forge / charronnage) fonctionnel entre 1820 et 1860 complétait le dispositif.

L'année 2016 avait été consacrée à des opérations de reconnaissance et de débroussaillage des vestiges encore en place (préaux, pavillon principal, escaliers, sols, murs de soutènement, cachots...). Ces premières observations ont permis d'orienter les choix et stratégies d'intervention pour l'année 2017.

L'essentiel des travaux, effectués entre le 10 avril et le 1^{er} août 2017, s'est concentré sur la fouille du bâtiment d'hydrothérapie situé en avant du bâtiment principal. Démoli et arasé jusqu'aux fondations dans les années 1920, ce dernier a pu être dégagé dans son intégralité, soit environ 200 m², à l'issue d'un décapage mécanique et d'une fouille manuelle.

Inauguré en 1876, le bâtiment a par la suite été transformé en bains-douches au début du XX^e siècle. Outre les éléments maçonnés, conservés sur une vingtaine de centimètres de hauteur, ce sont les systèmes d'alimentation et d'évacuation en eau qui ont pu être mis au jour. Les vestiges appartiennent essentiellement au premier état de construction. La transformation du bâtiment d'hydrothérapie en douches n'a pas affecté la structure même de l'édifice, en dehors de la disparition de la galerie de liaison avec le bâtiment principal.

L'ouvrage le plus important est un collecteur voûté réalisé en briques qui se raccorde vers l'ouest au bâtiment principal. Il montre un bon état de conservation général en dépit de la destruction de la voûte au moment de la démolition du bâtiment. Un regard de visite a également été mis en évidence.

Quelques vestiges d'adduction plus anciens pourraient être attribués aux aménagements des XVI^e– XVII^e siècles et témoigner de la localisation dans le même secteur de bassins de plaisance ou fontaines relatifs aux jardins.

Au nord du site (angle nord-ouest des anciens jardins hauts), un ensemble de vestiges appartenant aux installations carcérales successives a été identifié et semble offrir un riche potentiel. Dans ce secteur, les vestiges apparents (murs, restes de canalisation, voûtes surmontant les cachots, sols des ateliers ou de la salle d'autopsie...) ont simplement été débarrassés du lierre.

En 2017, l'atelier de charronnage du quartier industriel a été localisé précisément grâce à la découverte d'un plan spécifique aux Archives départementales de l'Eure. Deux sondages mécaniques, destinés à apprécier le potentiel archéologique du secteur, ont été réalisés et montrent une forte arase des bâtiments et une conservation assez médiocre des sols et maçonneries de brique. La fonction annexe et la courte durée de vie (quelques années) de ce bâtiment pourraient expliquer cet état.

Le projet d'intervention prévoit la suite des recherches aux archives départementales et aux archives nationales. Sur la zone 3 (partie orientale des jardins hauts), il est prévu d'entretenir la partie du grand quartier cellulaire dégagée en 2016 et de déblayer la petite cour occidentale. L'essentiel des interventions 2018 portera sur la partie devant l'entrée des cachots souterrains (environ 7 m sur 6 m) dont le potentiel était apparu lors des interventions de 2016. Un sondage doit être effectué sous le sol en béton effondré de trois cellules alignées afin de vérifier la cause de l'affaissement.

Le projet est construit sur un budget de 4 000 euros dont 2 000 proviendrait de la Drac, 1 500 de la communauté de Commune, 500 de l'association. Le dossier, dûment complété, contient toutes les pièces administratives et autorisations *ad hoc*.

Avis du rapporteur
Lecture de l'avis du CRA
Débat scientifique

Avis de la CTRA

Le rapport de l'opération réalisée en 2017 constitue comme le précédent un document soigné, clair et didactique. Les explorations du complexe carcéral se poursuivent à bon rythme, avec une bonne maîtrise des moyens et des problématiques. La fouille du bâtiment d'hydrothérapie pourrait constituer à ce jour une référence archéologique en la matière. La CTRA reçoit donc très favorablement ce bon rapport d'opération et attend avec impatience l'étape de mise en perspective historique et sociologique des données archéologiques.

Eu égard à la qualité du dossier et au caractère maîtrisé et raisonné de l'enquête menée sur le terrain comme aux archives autour de l'établissement carcéral, la CTRA émet un avis favorable à la poursuite de ce programme pluriannuel. L'équipe sera peut-être en mesure de déterminer si la confrontation des données archéologiques et des données archivistiques permet d'éclairer d'une lumière nouvelle l'évolution des pratiques relatives au traitement de l'aliénation entre le XIX^e et le XX^e siècle. L'intérêt des résultats dépasse clairement le simple cadre régional.